



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Dernière mise à jour : mars 2020

1. DÉFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION

Par « **fournisseurs** », on entend les fournisseurs nationaux d'envergure, les consultants en développement et en construction, les gestionnaires et les sous-traitants qui fournissent directement ou indirectement des produits ou services à Chartwell, résidences pour retraités (« Chartwell »). L'applicabilité du Code de conduite des fournisseurs de Chartwell (le « Code des fournisseurs » ou le « Code ») peut être étendue à toute personne physique ou morale liée au fournisseur, lorsque cela est possible et approprié pour la réalisation de son objectif compte tenu de la nature de la relation.

Un fournisseur doit ratifier le Code en signant ce document et en informer tous ses administrateurs, directeurs, employés et représentants, toutes ces personnes devant s'engager à respecter le Code suivant les procédures internes établies par le fournisseur.

2. INTRODUCTION

Chartwell s'engage à mener ses activités de manière éthique et socialement responsable et dans le respect des lois en vigueur.

Chartwell estime que ses fournisseurs constituent une partie essentielle de son activité. Par conséquent, il est impératif que nos fournisseurs se comportent de manière éthique et responsable lorsqu'ils fournissent des biens et des services.

Le Code s'applique aux fournisseurs de Chartwell et vise à faire en sorte que les partenaires commerciaux de Chartwell comprennent clairement les attentes de Chartwell concernant leurs normes et pratiques commerciales.

Il est de la responsabilité des fournisseurs de s'assurer qu'eux-mêmes et leurs employés ne violent pas les standards du Code des fournisseurs.

3. NORMES D'ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS

Le Code décrit les obligations des fournisseurs en matière de conduite licite et responsable, de responsabilité environnementale et de responsabilité sociale.

Ces attentes sont conformes aux valeurs, aux principes et aux politiques de Chartwell en matière de conduite commerciale et servent à évaluer les fournisseurs nouveaux et existants de même que leurs installations. Chartwell ne travaillera pas sciemment avec des fournisseurs qui ne répondent pas aux normes décrites dans le Code.

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires applicables.

4. QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Chartwell attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à ses spécifications ainsi qu'à toutes les exigences légales applicables.

Les fournisseurs doivent informer Chartwell de toute circonstance qui pourrait avoir une incidence sur la sécurité ou la qualité de tout produit ou service, coopérer pleinement avec Chartwell et prendre toutes les mesures nécessaires pour résoudre tout problème de santé, de sécurité ou de conformité réglementaire associé aux biens ou aux services fournis.

5. NORMES RELATIVES AU LIEU DE TRAVAIL DES FOURNISSEURS

1. Environnement sain et sécuritaire

Les fournisseurs doivent offrir à leurs employés un environnement de travail sûr et sain qui respecte toutes les réglementations et lois applicables en matière de santé et de sécurité.

2. Travail forcé interdit

Les fournisseurs doivent respecter les droits de la personne et les standards internationalement reconnus. L'emploi doit être volontaire et ne pas faire l'objet de sanctions financières ou de coercition. Les employés des fournisseurs doivent être libres de quitter le lieu de travail ou de mettre fin à leur emploi à tout moment. Aucun membre de la main-d'œuvre ne doit être tenu de remettre une pièce d'identité, un passeport ou un permis de travail délivré par le gouvernement comme condition d'emploi.

3. Travail des enfants interdit

Les fournisseurs ne doivent pas employer une personne n'ayant pas atteint l'âge minimum légal pour travailler prescrit par l'autorité locale compétente ou l'âge d'instruction obligatoire, le plus élevé des deux étant retenu.

4. Pratiques disciplinaires équitables

Les fournisseurs doivent veiller à ce que tous les membres leur personnel soient traités avec respect et à ce qu'ils ne fassent pas l'objet de châtiments corporels, de menaces de violence ou d'autres formes de contrainte ou de harcèlement physique. Les politiques et procédures disciplinaires à l'appui de ces exigences doivent être clairement définies et communiquées aux travailleurs.

5. Absence de représailles

Les fournisseurs doivent veiller à ce que leur personnel soit en mesure de leur communiquer ouvertement à la direction les griefs concernant les conditions de travail et les pratiques de gestion, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

6. Absence de discrimination

Les différences culturelles doivent être respectées et les travailleurs sont censés être employés selon leur mérite, leur rendement et leurs capacités, et non en fonction de leurs caractéristiques personnelles ou de leurs croyances.

Chartwell encourage les fournisseurs à éliminer la discrimination en milieu de travail pour ce qui est de l'embauche, du salaire, des avantages sociaux, de l'avancement, de la discipline ou du licenciement ; que ce soit sur la base du sexe, de la race, de la couleur, des croyances religieuses ou personnelles, du lieu d'origine, de l'orientation sexuelle, de l'état matrimonial ou familial, d'un handicap, des opinions politiques, de l'appartenance à une organisation légale ou de tout autres motifs de discrimination interdits par la loi.

7. Horaire de travail raisonnable

Les fournisseurs doivent instaurer des horaires de travail raisonnables. Les travailleurs ne doivent pas être tenus de travailler plus que le nombre maximum d'heures quotidiennes et hebdomadaires défini et requis par les lois et règlements applicables.

8. Salaires et avantages sociaux

Les fournisseurs doivent, au minimum, offrir des salaires et des avantages sociaux conformes à l'ensemble des lois et règlements applicables.

6. ENVIRONNEMENT

Chartwell est déterminée à être un leader en matière d'environnement et à le montrer par ses actions, notamment en menant ses activités dans le respect total de la lettre et de l'esprit de toutes les lois environnementales applicables.

À cette fin, Chartwell cherche à ne travailler qu'avec des fournisseurs qui s'efforcent d'utiliser les ressources, les matériaux et l'énergie de la manière la plus efficace et la plus responsable possible et qui cherchent à réduire au minimum les répercussions négatives de leurs activités sur l'environnement.

Les fournisseurs se conformeront également à toute exigence environnementale supplémentaire propre aux produits ou services fournis à Chartwell, comme le prévoient les spécifications de conception et de produit ainsi que les documents contractuels.

Les fournisseurs doivent rechercher et concrétiser les possibilités de réduire ou d'éliminer les déchets et la pollution à la source et d'améliorer continuellement l'efficacité de l'utilisation des ressources et des matériaux.

7. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les fournisseurs se voient rappeler que les employés de Chartwell doivent une loyauté commerciale exclusive à Chartwell et sont liés par le Code qui leur demande d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts, réel ou apparent.

Par conséquent, les employés de Chartwell ne doivent pas être mis dans une position où des incitatifs ou des intérêts personnels ou financiers peuvent nuire à leur jugement et à leur capacité de prendre des décisions commerciales saines et impartiales dans les meilleurs intérêts de Chartwell. Nous attendons des fournisseurs qui traitent ou cherchent à traiter avec Chartwell qu'ils respectent ces principes éthiques et s'en tiennent à des courtoisies d'affaires (cadeaux et divertissements, par exemple) d'une valeur nominale réduite.

8. CONFIDENTIALITÉ

Toutes les questions et informations concernant les résidents et les employés de Chartwell sont considérées comme confidentielles et exclusives et ne doivent être transmises à aucune autre personne au sein de l'entreprise ou à des sources externes sans une autorisation appropriée.

Les informations relatives à l'exploitation interne de Chartwell sont également confidentielles.

Les fournisseurs doivent préserver la stricte confidentialité de toutes les informations confidentielles concernant Chartwell leur étant communiquées ou auxquelles ils peuvent avoir accès. Ils doivent également prendre des mesures raisonnables pour protéger ces informations et pour les détruire.

Les informations confidentielles comprennent toutes les informations non publiques concernant Chartwell que communiquent Chartwell, ses employés et ses mandataires, ainsi que les éléments conceptuels, les configurations d'assemblage et les matériaux choisis.

Les fournisseurs ne peuvent pas divulguer, partager ou utiliser ces informations autrement qu'au bénéfice de Chartwell. Cela inclut l'interdiction de faire étalage ou de permettre à tout fournisseur de faire étalage dans des salons professionnels d'articles conditionnés pour Chartwell ou sur lesquels

apparaît le nom, une marque ou un logo de Chartwell. Les fournisseurs sont également tenus de respecter la propriété intellectuelle et les autres droits légaux de tiers.

9. ENGAGEMENT

Tous les fournisseurs sont tenus d'examiner attentivement le Code et d'accepter d'en respecter les termes comme condition pour faire affaire avec Chartwell, soit en remplissant le formulaire ci-joint, soit en signant avec Chartwell un contrat intégrant le Code. Il sera demandé aux fournisseurs d'attester leur conformité au Code tous les trois (3) ans.

10. CONTRÔLE ET APPLICATION

Les fournisseurs doivent veiller à ce que les standards décrits dans le Code soient communiqués, compris et mis en œuvre à tous les niveaux de leur organisation.

Chartwell se réserve le droit d'évaluer et de contrôler la conformité des fournisseurs à ces standards. À cette fin, les fournisseurs sont priés de tenir des dossiers complets et précis et d'accorder à Chartwell ou à un représentant désigné de Chartwell un accès libre aux installations, aux dossiers et aux travailleurs à des fins d'inspection.

Si Chartwell détermine qu'un fournisseur a violé le Code, le fournisseur sera tenu de proposer et de mettre en œuvre un plan d'action correctif afin de ramener son activité au niveau des normes de Chartwell dans un délai raisonnable.

Chartwell se réserve également le droit d'annuler les bons de commande ou de mettre fin à la relation avec un fournisseur qui ne veut pas ou ne peut pas se conformer au Code ou remédier à une situation de non-conformité dans un délai raisonnable, ou de mettre fin à la relation immédiatement en cas de violation ou de négligence grave, ce qui serait considéré comme une violation substantielle dans le cas d'un contrat existant avec le fournisseur.

11. QUESTIONS

Les questions concernant le Code peuvent être envoyées à Chartwell à l'adresse courriel alandman@chartwell.com.

12. SIGNALEMENT DES VIOLATIONS

Toute personne qui estime qu'une violation du Code a été commise est encouragée à communiquer les informations pertinentes en toute confidentialité à l'équipe des Services juridiques de Chartwell, à l'adresse alandman@chartwell.com.

Chartwell mettra en œuvre tous les efforts raisonnables pour enquêter sur les violations signalées et prendre les mesures appropriées pour préserver l'intégrité de ses activités.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR

Je confirme que j'ai reçu une copie du Code de conduite des fournisseurs de Chartwell, que j'ai lu et compris son contenu et que ma société accepte de s'y conformer.

Je certifie qu'à ma connaissance, ma société respecte le Code des fournisseurs de Chartwell.

Signature : _____
J'ai le pouvoir de lier la société (en ma qualité de propriétaire, de dirigeant ou de signataire autorisé)

Nom	
Titre	
Société	
Date	